

BILAN DE SANTÉ DES ENFANTS DE 3-4 ANS

DES RÉSULTATS



- 90 % des amblyopies (vision très réduite) dépistées à 2 ans guérissent. Après l'âge de 8 ans, 5 % seulement peuvent être améliorées.



- Toute baisse de l'audition a un retentissement sur l'acquisition du langage et le comportement de l'enfant. Un traitement est souvent possible. Un suivi toujours nécessaire.



- Dès 4 ans, une rééducation orthophonique peut permettre d'éviter des difficultés scolaires ultérieures.



« Le plus grand bonheur pour des parents est d'avoir des enfants en bonne santé et heureux » Lume



Pôle solidarités

13, rue Marchand-Saillant
CS 70541 - 61000 ALENÇON Cedex

Tél. : 02 33 81 60 00

E-mail : ps.def.spmi@orne.fr

www.orne.fr



VOTRE ENFANT A 3 OU 4 ANS ?

Le Département (service de la PMI)
effectue son Bilan de Santé
à l'École Maternelle (BSEM)

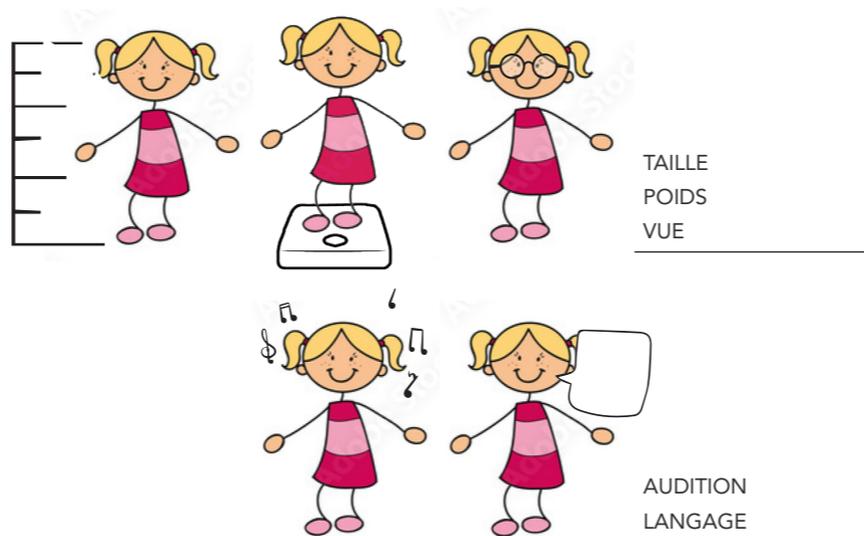
BILAN DE SANTÉ DES ENFANTS DE 3-4 ANS

Protection maternelle
et infantile
+
École maternelle
=
UN OBJECTIF

Favoriser l'épanouissement
de votre enfant dans le **cadre scolaire**
en veillant à sa santé et en proposant,
si besoin, des **aides adaptées**.

Les parents y trouvent l'occasion d'échanger avec le médecin
et/ou l'infirmière puéricultrice.

Que comprend ce bilan ?



Des tests permettant de dépister des troubles :

- de l'acuité visuelle
- de l'acuité auditive
- du développement du langage.

Un bilan paramédical ou un examen médical obligatoire au cours desquels pourront être abordés :

- la santé de l'enfant et ses vaccinations
- l'alimentation et le sommeil
- le développement de l'enfant et sa socialisation.

Où ?

- À l'école.

Quand ?

- Durant le temps scolaire, en vous informant à l'avance des dates prévues pour ces examens.

Par qui ?

Une équipe PMI composée :

- d'un médecin
- et/ou d'une infirmière puéricultrice.

Comment ?

- Lors d'un examen médical ou paramédical, sur rendez-vous.
- Votre présence est nécessaire.
- Se munir du carnet de santé et de la carte vitale sur laquelle est inscrit l'enfant.